



DECRET N° 17.116

ENTERINANT LA DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DE LA MEDIATION

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,**

- Vu la Constitution de la République Centrafricaine du 30 mars 2016 ;
- Vu la loi n°17.008 du 15 février 2017, portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Médiation ;
- Vu le décret n°16.0218 du 30 mars 2016, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;
- Vu le décret n° 16.0221 du 02 avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 16.0222 du 11 avril 2016, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 16.359 du 27 octobre 2016, portant organisation et fonctionnement du Ministère du Secrétariat Général du Gouvernement, chargé des Relations avec les Institutions de la République et du Suivi-Evaluation des Politiques Publiques et fixant les attributions du Ministre.

**SUR RAPPORT DU MINISTRE, SECRETAIRE GENERAL DU
GOUVERNEMENT, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES
INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE ET DU SUIVI-EVALUATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES**

[Signature]

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE

Art. 1^{er} : Est entérinée la désignation des personnalités ci-après au Conseil National de la Médiation.

Il s'agit de :

- Pasteur Nicolas GUEREKOYAME-GBANGOU ;
- Maître Hilaire NDAMOKONZIADE ;
- Madame Lucie BOALO HAYALI;
- Monsieur Boukar OMAR GONI ;
- Madame Marie Pierrette YA-JEAN

Art.2 : La dernière personnalité sera ultérieurement désignée par le Président du Senat.

Art. 3 : Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le 22 MAR. 2017

**LE MINISTRE, SECRETAIRE GENERAL
DU GOUVERNEMENT, CHARGE DES
RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS
DE LA REPUBLIQUE ET DU
SUIVI-EVALUATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES**



**LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT**



**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT**

